AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 décembre 2021

Rapport 2021 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées

Cette année encore, en raison de la persistance de la crise sanitaire et des aménagements de la réglementation qui en résultent, l'AMF revient sur le fonctionnement des assemblées générales. Elle analyse ensuite l'information publiée par les sociétés cotées, d'une part sur les interactions du conseil d'administration avec la direction générale et avec les actionnaires et, d'autre part, sur les ajustements des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs en période de crise sanitaire. Pour la deuxième année, l'AMF consacre la dernière partie du rapport aux conseillers en vote.

Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

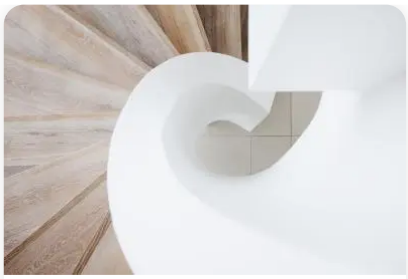

ARTICLE GOUVERNANCE

21 juillet 2021

Les conseillers en vote

RAPPORT / ÉTUDE

GOUVERNANCE

24 novembre 2020

Rapport 2020 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02